

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° DEL_2018_039

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 04/10/2018 à 19 h 00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Bihorel, 48 rue d'Etancourt, sous la présidence de Pascal HOUBRON, Maire, par suite d'une convocation en date du 27 septembre 2018, dont un exemplaire a été affiché le 27 septembre 2018 en Mairie.

Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Conseillers présents :

Pascal HOUBRON, Odile LE COMPTE, André CALENTIER, Laure PIMONT, Jean-Marc CHEVALLIER, Olivier MARICAL, Françoise LACAILLE-LAINE, Jérôme LARUE, François D'HUBERT, Xavier HAUGUEL, Patrice GAZET, Christophe MENARD, Jean-Luc DELSAUT, Aurélie JOURDAIN, Jean-Luc CHARRIER, Danièle GUILLOUET, Jacques PELLEREAU, Gilles SCHERRER, Françoise JEROME, Annick BONNEAU

Conseillers absents :

Nathalie LECORDIER, Dominique BUYCK, Kareen MAZEAU, Jean Noël TRAORE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Maryse CHAILLET pouvoir à Odile LE COMPTE, Jocelyne BROCHARD pouvoir à Olivier MARICAL, Isabelle BERJONNEAU pouvoir à André CALENTIER, Monique DUBECQ pouvoir à Gilles SCHERRER, Jean Claude RAVENEL pouvoir à Françoise JEROME

Secrétaire de séance : Aurélie JOURDAIN

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT - AGENDA 21 - ENGAGEMENT
COP21 - ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux (Schémas régionaux d'aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires – loi NOTRe) SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

L'arrêté du 4 août 2016 et le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la loi TECV, et notamment la liste

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° DEL_2018_039

des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la ville de Bihorel,

Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE QUE LA VILLE DE BIHOREL CONTRIBUE À LA TRANSITION

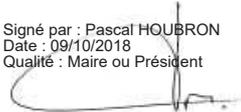
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° DEL_2018_039
ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DE LA MÉTROPOLE ROUEN
NORMANDIE EN PLANIFIANT LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
POSSIBLES COP 21 LISTÉS EN ANNEXE,

AUTORISE LE MAIRE, OU EN SON ABSENCE LA 1ERE ADJOINTE AU
MAIRE DELEGUEE A L'URBANISME ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, A SIGNER L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT, CI-
ANNEXE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Pour extrait certifié conforme

Signé par : Pascal HOUBRON
Date : 09/10/2018
Qualité : Maire ou Président



Cette délibération a été signée électroniquement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la ville de Bihorel





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Poursuite des opérations de renouvellement des éclairages intérieurs et extérieurs des équipements publics avec, d'ici 2020, passage aux LED :
 - du gymnase Hebert
 - du foyer municipal Carnot
 - des terrains de football du Complexe du Maréchal Leclerc
 - de la piste de roller du Chapitre
2. Mise en œuvre, d'ici fin 2020, d'une série de mesures visant à réduire la consommation d'eau :
 - Installation d'un système de récupération des eaux de pluie sur la toiture du Gymnase et alimentation de la mare municipale avec les eaux collectées
 - Installation d'un système de récupération des eaux de pluie sur un autre bâtiment public et utilisation des eaux collectées pour l'arrosage des espaces verts
 - Installation de « boutons-poussoirs » dans les sanitaires de l'ensemble des écoles

ECO-CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BATIMENTS PUBLICS

3. Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle des fêtes (post 2020), prise en compte d'un ou plusieurs des critères suivants dès la conception du projet :
 - Réalisation d'un bâtiment en autosuffisance
 - Si compatible avec les usages envisagés, orientation des ouvertures vers le sud pour optimiser les apports de lumière naturelle
 - Intégration de panneaux solaires photovoltaïques et/ou de panneaux solaires thermiques
 - Installation, par défaut, d'éclairages de type LED et installation de détecteurs de présence
 - Rédaction d'une « Charte des usagers éco-responsables » et signature par l'ensemble des associations utilisant cet équipement

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Extinction, dès septembre 2018, de l'éclairage public d'une partie du quartier du Chapitre (du dimanche au jeudi de minuit à 5h et le vendredi et samedi de 1h30 à 5h).
5. Déploiement du dispositif, courant 2019, sur d'autres quartiers de la commune.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

6. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les crèches, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire



ENERGIES RENOUVELABLES

7. Souscription d'ici 2020 d'un premier contrat d'approvisionnement en électricité garantie d'origine 100% renouvelable, auprès d'un fournisseur local, pour un bâtiment faiblement consommateur (fin du marché total énergie gaz en 2019).
8. Réalisation d'une étude de faisabilité sur le Gymnase Hebert lors du changement de la toiture pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la production/autoconsommation d'électricité ou de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire des vestiaires
9. Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain de la Métropole, poursuite du raccordement des équipements municipaux et incitation des particuliers au raccordement des logements individuels ou collectifs

MOBILITE

10. Dans la mesure du possible et en cohérence avec les besoins techniques, acquisition de véhicules légers électriques lors du renouvellement de la flotte de véhicules

ALIMENTATION – AGRICULTURE

11. Intégration d'un objectif minimal de 20 % (10 % mini aujourd'hui) de produits Bio et/ou Locaux dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire et au plus tard d'ici 2022 (fin du marché Isidore 31/12/2021)
12. Mise en place d'une table de tri dans les cantines de deux écoles élémentaires et organisation d'animations visant à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

13. Mise en œuvre de la végétalisation du cimetière, sur un premier carré expérimental, d'ici 2020

SENSIBILISATION

14. Eco-labellisation d'une première manifestation organisée ou co-organisée par la ville en 2019, puis déploiement sur d'autres manifestations de la Ville.
15. En partenariat avec la Métropole, inscription dès la rentrée 2018, et pour 3 ans, de 5 classes de l'école Georges Méliès au programme pédagogique Watty à l'Ecole

Après avoir été partagée, débattue et validée par les élus, la liste des engagements devra être :

- Transmise **avant le 30 septembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 10 octobre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat